Nations Unies A/58/757–S/2004/278

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2004
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

Lettre datée du 5 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les autorités libanaises compétentes ont déjà informé le commandement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au moment des faits, des violations et agressions ci-après, commises par Israël contre le Liban :

– Le 12 mars 2004, à 5 h 35, plusieurs salves provenant d'armes de moyen calibre ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura.

– Le 14 mars 2004, entre 2 h 45 et 3 heures, deux fusées éclairantes ont été tirées à partir d'une vedette israélienne dans les eaux susmentionnées.

– Le 21 mars 2004, entre 7 h 20 et 10 h 50, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Joubayl puis a décrit des cercles au-dessus de Beyrouth et Damour, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 21 mars 2004, entre 11 heures et 13 h 5, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer à moyenne altitude au large de la région de Zahrani puis a décrit des cercles au-dessus de Saïda et Nabatiyé, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 21 mars 2004, entre 20 h 30 et 0 h 30, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer à moyenne altitude au large de Sour puis a décrit des cercles au-dessus de Beyrouth et Sour, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 22 mars 2004, entre 11 h 5 et 12 h 35, six appareils de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais. Quatre avions ont survolé Tripoli et décrit des cercles au-dessus de cette ville et de la région de la Bekaa, et les deux autres se sont dirigés vers le sud et la région de Khaldé.

– Le 22 mars 2004, entre 13 h 40 et 14 h 30, un chasseur israélien a survolé la région d'Aytaroun puis a décrit des cercles au-dessus de la région du sud.

04-29982 (F) 060404 060404

– Le 22 mars 2004, entre 17 h 40 et 21 heures, des appareils de combat israéliens ont effectué des raids contre Kafr Chouba, Kafr Hamam, Chab'a, Rachaïya et Hobbariya et tiré 21 missiles air-sol, détruisant la ligne à haute tension s'étendant entre Kafr Chouba et Kafr Hamam.

– Le 22 mars 2004, entre 18 h 10 et 21 heures, les forces israéliennes postées dans les fermes occupées de Chab'a ont tiré plusieurs obus d'artillerie de 155 millimètres sur les fermes de Chab'a, Kafr Chouba et Hobbariya, détruisant des vitres et endommageant des habitations à Kafr Chouba.

– Le 22 mars 2004, entre 18 h 50 et 20 h 45, des appareils de combat israéliens ont survolé les fermes occupées de Chab'a, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 22 mars 2004, entre 19 h 50 et 20 heures, deux appareils de combat israéliens ont survolé Kafr Kala, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 22 mars 2004, entre 19 h 50 et 20 h 25, deux appareils de combat israéliens ont survolé Kafr Kala puis ont décrit des cercles au-dessus du sud.

– Le 23 mars 2004, entre 6 heures et 7 h 30, un appareil de combat israélien a survolé les fermes occupées de Chab'a, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 23 mars 2004, entre 9 h 15 et 9 h 35, des appareils de combat israéliens ont survolé les fermes occupées de Chab'a, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 23 mars 2004, entre 17 h 25 et 18 h 15, des appareils de combat israéliens ont survolé les villages entourant la ville de Sour, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 23 mars 2004, entre 17 h 30 et 19 heures, deux hélicoptères israéliens ont survolé le territoire libanais en direction de Naqoura.

– Le 23 mars 2004, entre 19 h 15 et 21 h 15, un avion de reconnaissance israélien a survolé Houla, Chaqra et Wadi al-Soulouqi, violant ainsi l'espace aérien libanais.

– Le 23 mars 2004, entre 21 h 50 et 22 h 20, deux hélicoptères israéliens ont tiré quatre missiles air-sol sur Wadi al-Soulouqi, faisant deux morts et un blessé palestiniens.

– Le 24 mars 2004, entre 18 h 55 et 22 h 15, un appareil de combat israélien a survolé la mer au large de Saïda puis a décrit des cercles au-dessus de Saïda et Beyrouth.

– Le 26 mars 2004, entre 19 h 30 et 1 h 45, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Sour puis a décrit des cercles au-dessus de Sour et Beyrouth.

Ces graves violations s'inscrivent dans le droit fil de la série de violations provocatrices et ininterrompues commises par Israël à l'encontre du territoire libanais – sur terre, sur mer et dans les airs. Vous avez d'ailleurs indiqué à maintes reprises qu'Israël devait mettre fin à ces actes, qui vont à l'encontre des règles du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État, le territoire et le peuple libanais, le Liban demande au Conseil de

sécurité d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à renoncer aux graves actes susmentionnés, qui compromettent la paix et la sécurité internationales, et pour lui faire porter l'entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

J'appelle donc votre attention sur la gravité des agressions susmentionnées et des conséquences qui pourraient en découler et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Kronfol**